

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ACTIBIOL FLOW

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0015765-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ACTIBIOL FLOW

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	QUIMICA DE MUNGUIA S.A.
	Adresse	DERIO BIDEA 51 48100 MUNGUIA Espagne
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0002	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0015765-0000	
Date de l'autorisation	23/01/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	04/06/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BASF AGRO B.V. ARNHEM (NL) – FREIENBACH BRANCH
Adresse du fabricant	HUOBSTRASSE 3 8808 PFÄFFIKON SZ ZUERICH-WIEDIKON Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BASF AGRI-PRODUCTION S.A.S. RUE JACQUARD Z.I. LYON NORD 69727 GENAY CEDEX France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1238 - [1 α (S*),3 α]-(α -cyano-(3-phénoxyphényl)méthyl 3-(2,2-dichloroéthényl)-2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (alpha-cyperméthrine)
Nom du fabricant	BASF AGRO B.V. ARNHEM (NL) – FREIENBACH BRANCH
Adresse du fabricant	HUOBSTRASSE 3 8088 PFÄFFIKON SZ ZUERICH-WIEDIKON Suisse
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LTD. A-4/1&2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Inde
	BAYER VAPI PRIVATE LTD. (FORMERLY BILAG INDUSTRIES PRIVATE LTD.) PLOT NO. 306/3 ; II PHASE GIDC VAPI 396195 GUAJARAT Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
[1 α (S*),3 α]-(α -cyano-(3-phénoxyphényl)méthyl 3-(2,2-dichloroéthényl)-2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (alpha-cyperméthrine)		Substance active	67375-30-8		6,27
1,2-Propylène glycol	1,2-Propanediol		57-55-6	200-338-0	14

2.2. Type de formulation

SC - Suspension concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Hygiène rurale (bâtiments d'élevage) – Professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Nymphes Insectes</p> <p>Nom scientifique: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: <i>Culex</i> spp. Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: <i>Vespula</i> spp. Nom commun: Guêpes Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>A l'intérieur, dans des locaux d'élevage uniquement de poules et poulets sans connexion avec une station d'épuration, en excluant les élevages de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poules pondeuses élevées en batteries avec chaîne de séchage,- Poules pondeuses élevées au sol sur litière,- Poulets de chair élevés au sol sur litière.
Méthode(s) d'application	<p>Pulvérisation - Pulvérisation de surface</p> <p>Pulvérisateur manuel ou électrique conventionnel équipé pour produire une pulvérisation grossière à basse pression. Diluer le produit dans de l'eau propre en respectant les doses recommandées et, agiter. Si un délai survient entre les traitements, une nouvelle agitation est nécessaire avant la réutilisation.</p> <p>Le produit doit être appliqué dans toute la zone infestée. Une attention particulière doit être portée aux fissures, aux crevasses et à tout endroit où les insectes peuvent se cacher et, sur les surfaces sur lesquelles ils peuvent ramper ou se déposer.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter. - Dose faible : 0,5% v/v Dose forte : 1% v/v - Dose faible : 0,5% v/v Diluer 5 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 200 ; concentration : 0,5% v/v) Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter.</p> <p>Dose forte : 1% v/v Diluer 10 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 100 ; concentration : 1% v/v)</p>

Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter

Autres possibilités de dilutions :

PRODUIT (mL) Dose faible	PRODUIT (mL) Dose forte	Volume d'eau pour la dilution (L)	Surface à traiter (m ²)
25	50	5	100
12,5	25	2,5	50
5	10	1	20
2,5	5	0,5	10
1,25	2,5	0,25	5

Blattes : 30 mg s.a./m² ou 15 mg s.a./m² seulement en cas de niveau d'hygiène élevé.

La dose faible doit être utilisée en cas de faible infestation et d'un niveau d'hygiène élevé.

La dose forte doit être utilisée en cas de forte infestation et/ou d'un niveau d'hygiène bas.

Activité résiduelle : L'effet résiduel dépend de la propreté et de la nature de la surface à traiter, et de la façon dont les surfaces sont utilisées.

Fourmis (*Lasius niger*) : jusqu'à 1 mois en cas de résidus intact.

Blattes germaniques (*Blattella germanica*) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace.

Moustiques (*Culex spp.*) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace lorsqu'il est appliqué à faible dose sur des surfaces non poreuses et, à forte dose sur des surfaces poreuses et non poreuses.

Guêpes (*Vespula spp.*) : efficace jusqu'à 3 mois uniquement sur des surfaces non poreuses.

Fréquence d'application : 4 fois par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille en PEHD de 0,5 ; 1 et 5 litres
Bidon en PEHD de contenance 0,5 ; 1 et 5 litres

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Stratégies de gestion du développement de la résistance :

- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Si une résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. En supprimant la pression de sélection, les individus résistants, plus vulnérables, disparaîtront avec le temps et la susceptibilité devrait revenir dans la population.
- Appliquez les doses recommandées sur l'étiquette au bon moment pour assurer un contrôle complet des espèces nuisibles.
- Si une résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. En supprimant la pression de sélection, les individus résistants, plus vulnérables, disparaîtront avec le temps et la susceptibilité devrait revenir dans la population.
- Appliquez les doses recommandées sur l'étiquette au bon moment pour assurer un contrôle complet des espèces nuisibles.
- Suivre les bonnes techniques d'application afin d'optimiser l'activité du produit. Des doses d'applications inférieures aux doses recommandées permettront aux insectes survivants de reconstituer la population, augmentant la pression de l'organisme nuisible sur le produit, ce qui pourrait entraîner des problèmes de résistance à l'avenir.
- Recueillir des données de référence et suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés, de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active. Les informations provenant des programmes de surveillance de la résistance permettent une détection précoce des problèmes et fournissent des informations pour une prise de

décision correcte.

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Hygiène rurale (bâtiments d'élevage) – Non-professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: *Blattella germanica*
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Culex* spp.
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: *Vespula* spp.
Nom commun: Guêpes

Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur, dans des locaux d'élevage uniquement de poules et poulets sans connexion avec une station d'épuration, en excluant les élevages de :

- Poules pondeuses élevées en batteries avec chaîne de séchage,
- Poules pondeuses élevées au sol sur litière,
- Poulets de chair élevés au sol sur litière.

Méthode(s) d'application

Pulvérisation -
Pulvérisation de surface

Pour les utilisateurs amateurs, appliquer le produit à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou à gâchette.

Diluer le produit dans de l'eau propre en respectant les doses recommandées et, agiter. Si un délai survient entre les traitements, une nouvelle agitation est nécessaire avant la réutilisation.

Le produit doit être appliqué dans toute la zone infestée. Une attention particulière doit être portée aux fissures, aux crevasses et à tout endroit où les insectes peuvent se cacher et sur les surfaces sur lesquelles ils peuvent ramper ou se déposer.

Taux et fréquences d'application

Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter - Dose faible : 0,5% v/v Dose forte : 1% v/v -

Dose faible : 0,5% v/v

Diluer 5 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 200 ; concentration : 0,5% v/v)

Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter

Dose forte : 1% v/v

Diluer 10 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 100 ; concentration : 1% v/v)

Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m² surface à traiter

Autres possibilités de dilutions :

PRODUIT (mL) Dose faible	PRODUIT (mL) Dose forte	Volume d'eau pour la dilution (L)	Surface à traiter (m ²)
25	50	5	100
12,5	25	2,5	50
5	10	1	20
2,5	5	0,5	10
1,25	2,5	0,25	5

Blattes : 30 mg s.a./m² ou 15 mg s.a./m² seulement en cas de niveau d'hygiène élevé.

La dose faible doit être utilisée en cas de faible infestation et d'un niveau d'hygiène élevé.

La dose forte doit être utilisée en cas de forte infestation et/ou d'un niveau d'hygiène bas.

Activité résiduelle : L'effet résiduel dépend de la propreté et de la nature de la surface à traiter, et de la façon dont laquelle les surfaces sont utilisées.

Fourmis (*Lasius niger*) : jusqu'à 1 mois en cas de résidus intact.

Blattes germaniques (*Blattella germanica*) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace.

Moustiques (*Culex* spp.) : aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace lorsqu'il est appliqué à faible dose sur des surfaces non poreuses et, à forte dose sur des surfaces poreuses et non poreuses.

Guêpes (*Vespula* spp.) : efficace jusqu'à 3 mois uniquement sur des surfaces non poreuses.

Fréquence d'application : 4 fois par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD de 0,05 et 0,1 litres. Le produit est vendu avec un dispositif de dosage.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de lutte antiparasitaire.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Estimer la taille de la surface à traiter avant de préparer la solution à pulvériser.
- Pour les utilisateurs non professionnels, le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni dans l'emballage du produit.
- Pour les utilisateurs professionnels, le volume approprié du produit est mesuré à l'aide d'un dispositif de dosage standard.
- Une fois vide, rincez trois fois le récipient et utilisez la solution de rinçage pour préparer la solution à pulvériser pour l'application.
- Le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni, conformément au tableau ci-dessus (voir Dose(s) et fréquence(s) d'application).
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.
- Les insectes devraient montrer un effet d'abattement dans les 30 à 60 minutes après contact avec les surfaces traitées.
- La mortalité des blattes germaniques (*Blattella germanica*) intervient une semaine après contact avec les surfaces traitées.
- La mortalité des moustiques (*Culex spp.*) intervient 48 heures après contact avec les surfaces traitées.
- L'effet d'abattement sur les guêpes est attendu dans les 6 heures suivant le contact avec les surfaces traitées non poreuses et la mortalité est atteinte en 24 heures.
- Les zones traitées doivent être ré-inspectées 2 à 3 semaines après traitement.
- Si l'infestation initiale était importante ou si une nouvelle infestation est observée, une deuxième application peut être nécessaire, en particulier si le premier traitement a été perturbé ou si certains abris ou surfaces ont été omis lors de l'application initiale.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Professionnels : Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) pendant la phase de manipulation du produit.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Laisser le produit appliqué sécher avant la ré-entrée des hommes ou des animaux dans les zones traitées.
- Le produit ne doit pas être appliqué en présence des animaux.
- Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons ou encore d'ustensiles susceptibles d'entrer directement en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons.
- Appliquer uniquement dans les bâtiments d'élevage de poules pondeuses et poulets.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Assurer une ventilation complète des zones de travail.
- Conserver uniquement dans son emballage d'origine.
- Conserver le récipient bien fermé.
- Garder dans un endroit sûr.
- Garder hors de la portée des enfants.
- Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- Durée de vie : Le produit reste stable pendant 3 ans lorsqu'il est stocké dans son emballage d'origine non ouvert dans des conditions fraîches, sèches et bien ventilées.

6. Autres informations